

# Agent petite enfance

**Réaliser**, sous la responsabilité de l'infirmier spécialisé ou de l'éducateur de jeunes enfants, des soins d'hygiène, des activités d'éveil et d'éducation visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant, dans le cadre du projet pédagogique de la structure et en lien avec la famille.

**Contribuer** au dépistage de troubles chez l'enfant et **favoriser** l'inclusion des enfants présentant un handicap ou atteints de maladies chroniques.

## **SOCIAL, ÉDUCATIF, PSYCHOLOGIE ET CULTUREL** ASSISTANCE À LA MISE EN OEUVRE DES PROJETS SOCIOÉDUCATIFS

NIVEAU DE QUALIFICATION MINIMUM  
Niveau 3 (CAP, BEP)

RÉPERTOIRE DES MÉTIERS  
[Agent petite enfance \(XXXX\)](#)

# RÉFÉRENTIEL

## ACTIVITÉS

- Accueil et prise en charge de l'enfant et sa famille, dans son domaine
- Entretien, nettoyage et rangement des matériels spécifiques à son domaine d'activité
- Identification, recensement des besoins et des attentes de l'enfant et sa famille, spécifiques à son domaine
- Organisation, animation et suivi d'activités spécifiques au domaine d'activité
- Participation à la définition et mise en œuvre du projet éducatif
- Préparation et réalisation des prestations de restauration et d'hôtellerie
- Recueil, traitement et transmission des informations pertinentes aux puéricultrices et aux parents
- Rédaction et mise à jour du dossier enfant dans son domaine d'activités
- Renseignement de documents, de fichiers (fiches d'activité, de traçabilité, etc.)

## SAVOIR-FAIRE

- Accompagner l'enfant dans la réalisation de ses activités quotidiennes
- Accompagner l'enfant dans les activités d'éveil et les parents dans leur rôle éducatif
- Adapter son comportement, sa pratique professionnelle à des situations critiques et des vulnérabilités, dans son domaine de compétence
- Créer et développer une relation de confiance avec l'enfant et sa famille
- Définir et utiliser les techniques et pratiques adaptées à son métier
- Désinfecter les matériels en appliquant les protocoles de nettoyage et de décontamination

- Éduquer, accompagner, conseiller l'enfant et sa famille dans le cadre du projet éducatif et du soutien à la parentalité
- Identifier, analyser, évaluer et prévenir les risques relevant de son domaine, définir les actions correctives/préventives
- Organiser/animer des activités spécifiques à son domaine de compétence pour des enfants
- Travailler en équipe/en réseau
- Utiliser une procédure, un code, un langage, un protocole, une réglementation spécifique à son domaine

## CONNAISSANCES REQUISES

- Bio-nettoyage et hygiène des locaux
- Communication / relations interpersonnelles
- Développement psychomoteur de l'enfant et de l'adolescent
- Hygiène - Sécurité - Environnement
- Mobilisation de gestes et postures
- Premiers secours
- Puériculture

## AUTRES RÉFÉRENTIELS

- [Assistant ou assistante éducatif petite enfance \(Répertoire des métiers CNFPT - B3A-05\)](#)
- [Animateur / Animatrice petite enfance \(Code ROME K1307\)](#)

# FORMATION

Certificat d'Aptitude Professionnelle accompagnement éducatif petite enfance  
Diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale  
Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport  
Brevet d'Etudes Professionnelles Carrières sanitaires et sociales  
Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale  
Formation aux gestes et soins d'urgence - niveau 2

## CAP Accompagnant éducatif petite enfance (AEPE)

### INFOS GÉNÉRALES

#### NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 3 (CAP, BEP)

---

#### CERTIFICATEUR

## TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Arrêté du 30 novembre 2020 portant création de la spécialité « Accompagnant éducatif petite enfance » de CAP](#)
- 

## RÉPERTOIRE

- [RNCP38565](#)
- 

## ACCÈS

### VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

- Formation initiale et continue
  - Apprentissage
  - Contrat de professionnalisation
  - VAE
- 

### ADMISSIBILITÉ

Après une 3ème générale ou technologique

---

### MODALITÉS D'ADMISSION

Sur dossier

---

## PROGRAMME

### Durée

2 ans

### Enseignements technologiques et professionnels

### UNITÉS PROFESSIONNELLES

- UP 1 Accompagner le développement du jeune enfant
- UP 2 Exercer son activité en accueil collectif
- UP 3 Exercer son activité en accueil individuel

## UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

- Français et histoire-géographie et Enseignement moral et civique
- Mathématiques et physique-chimie
- Éducation physique et sportive
- Prévention-santé-environnement
- Langue vivante (facultatif)
- Mobilité (facultatif)

## Période de formation en milieu professionnel (PFMP)

16 semaines (au moins 3 périodes) sur un cycle de 2 ans,

dont **au moins 8 semaines en dernière année** :

- 1 période d'une durée minimale de 4 semaines en école maternelle ou EAJE ou ACM (moins de 6 ans)
- 1 période d'une durée minimale de 4 semaines en EAJE ou auprès d'un assistant maternel agréé ou auprès d'un organisme de services à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfants de moins de 3 ans.

La formation en milieu professionnel se déroule dans les **établissements et services d'accueil de la petite enfance** : écoles maternelles, établissements d'accueil de jeunes enfants, pouponnières à caractère social, centres maternels, accueils collectifs pour mineurs (de 0 à 6 ans), tout établissement accueillant des jeunes enfants, le domicile privé de l'assistant maternel agréé (AMA) et les maisons d'assistants maternels, organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans.

---

## ALLÈGEMENTS / DISPENSES

Les titulaires des diplômes suivants peuvent être dispensés de certaines épreuves :

- **Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (CP JEPS) mention « animateur d'activités et de vie quotidienne »** : EP2 : Exercer son activité en accueil
  - **Titre Assistant (e) de vie aux familles** : EP1 : Accompagner le développement + EP3 : Exercer son activité en accueil individuel
  - **Brevet d'études professionnelles agricoles Services aux personnes** : EP1 : Accompagner le développement + EP3 : Exercer son activité en accueil individuel
  - **CAP Services aux personnes et vente en espace rural** : EP1 : Accompagner le développement (Allègement) + EP3 : Exercer son activité en accueil individuel
  - **BEP Accompagnement, soins et services à la personne** : EP1 : Accompagner le développement + EP2 : Exercer son activité en accueil
  - **Mention complémentaire Aide à domicile** : EP3 : Exercer son activité en accueil individuel.
- 

## OBTENTION DU DIPLÔME

Avoir obtenu la moyenne générale et la moyenne aux épreuves professionnelles, soit 10/20.

---

# STATUT ET ACCÈS

## Corps des agents de services hospitaliers qualifiés

### STATUT DANS LA FPH

#### Catégorie C

---

#### Grades

- Agent des services hospitaliers qualifié de classe normale (11 échelons)
  - Agent des services hospitaliers qualifié de classe supérieure (12 échelons)
- 

### MODALITÉS DE RECRUTEMENT DANS LA FPH

#### Inscription sur une liste d'aptitude

Liste établie dans chaque établissement après examen des dossiers de candidatures par une commission (composée d'au moins trois membres, dont un au moins est extérieur à l'établissement, nommés par le directeur organisateur du recrutement) et une audition publique

#### Conditions

- Pas de conditions de titres ou de diplômes
- 

#### Détachement ou intégration directe

Possibilité d'intégration à tout moment dans le corps de détachement

#### Condition

- Etre fonctionnaire dans un corps ou cadre d'emplois de catégorie C
-

## **Dispositif PACTE (Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'Etat)**

**Quota** : 20 % des postes ouverts

---

### **ÉVOLUTION DANS LA FPH**

#### **Au grade d'agent de services hospitaliers qualifié de classe supérieure**

**Inscription au tableau annuel d'avancement établi après une sélection par examen professionnel**

##### **Conditions**

- Avoir atteint le 4ème échelon
- Compter au moins 3 ans de services effectifs dans le grade

##### **OU**

Inscription au tableau annuel d'avancement établi au choix dans chaque établissement par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

##### **Conditions**

- Avoir atteint le 6ème échelon
- Compter au moins 5 ans de services effectifs dans le grade

##### **OU**

#### **Combinaison des deux voies d'inscription**

#### **Au grade d'accompagnant éducatif et social**

**Après une sélection professionnelle**

##### **Conditions**

- Compter au moins 8 ans d'ancienneté dans le grade d'agent des services hospitaliers qualifiés
- Avoir validé la formation préparant aux fonctions d'accompagnant éducatif et social

**Quota** : 25 % au plus des recrutements effectués dans l'année dans le grade d'accompagnant éducatif et social

---

# EXERCICE DU MÉTIER

## CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

### Relations professionnelles

- Educateur de jeunes enfants pour la mise en œuvre des activités éducatives
- Psychologue pour l'accompagnement du travail de réflexion en équipe, du suivi des enfants et du suivi de la relation parents-enfant
- Pédiatre, pédopsychiatre, psychomotricien pour le suivi des enfants
- Infirmier puériculteur
- Auxiliaire de puériculture (en crèche)
- Diététicien pour l'adaptation des menus
- Directeur paramédical ou cadre de santé

### Conditions

- Travail en journée
- Travail selon un rythme irrégulier et des pics d'activité

### Structures

- Crèche collective
- Crèche familiale
- Halte-garderie
- Multi-accueil
- Jardin d'enfants

---

## AUTRES APPELLATIONS COURANTES

- Agent en crèche

## MOBILITÉ

## PASSERELLES

### Passerelles dans la FPH

- [Auxiliaire de puériculture en crèche](#)
  - [Aide-soignant\(e\)](#)
  - [Educateur\(trice\) jeunes enfants](#)
- 

### Passerelles dans les autres fonctions publiques

- [Fonction publique territoriale](#)
-